

DEPARTEMENT

Séance du 30 mars 2026

**BOUCHES DU RHONE**

L'an deux-mille-vingt-six et le trente mars à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur GESLIN Laurent, maire.**

**Nombre de membres  
afférents au  
conseil municipal :**  
En exercice : 15

**Présents :** Madame BAYEUL Julie, Monsieur RAMILSON Gilles, Madame BAZIN Natacha, Monsieur VILLERMY Jean-Louis, adjoints au maire.  
Monsieur FÉRAUD Didier, Madame VICTORIA Mélissa, Monsieur GARAGNON Julien, Madame TANGUY Laure, Monsieur FABRE Jérémie, Madame THOMAS Lauriane, Monsieur BIENTZ Florent, Monsieur GESLIN Arnaud.

**Qui ont pris part  
à la délibération :** 14

**Absents excusés :** Madame MAGNIER Christine (a donné procuration à Monsieur VILLERMY Jean-Louis), Madame BRETON Magali.

**Date de la convocation :**  
24 mars 2026

**A été nommé secrétaire de séance : Madame BAYEUL Julie**

**Date d'affichage :**

**Objet de la délibération : Désignation des délégués au Territoire d'Energie Bouches-du-Rhône**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5211-7, L.5211-8 et L.5212-7, L.2122-7 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 17 février 1994 portant création du Syndicat Mixte d'Électrification du Département des Bouches-du-Rhône ;

Vu les statuts du SMED13 adoptés par arrêté préfectoral en date du 26 janvier 2006 portant modification des statuts du Syndicat Mixte d'Électrification du Département des Bouches-du-Rhône devenant « Syndicat Mixte d'Énergie du Département des Bouches-du-Rhône » dit SMED13 ;

Vu l'arrêté du préfet des Bouches-du-Rhône en date du 29 décembre 2017 par lequel la Métropole Aix-Marseille-Provence a été déclarée comme substituée au sein du syndicat à 89 de ses communes membres afin de participer à l'exercice de la compétence d'autorité concédante de la distribution publique d'électricité ;

Vu le second arrêté en date du 29 décembre 2017 par lequel le préfet des Bouches-du-Rhône a également déclaré les communes membres de la Métropole comme retirées du syndicat pour les compétences de concession de la distribution publique de gaz et de création et d'entretien des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ;

Vu les différentes modifications statutaires du Syndicat ;

Vu la délibération 24\_47DL portant modification des statuts concernant le changement de dénomination du Syndicat Mixte d'Énergie du Département des Bouches-du-Rhône dénommé « Territoire d'Énergie Bouches-du-Rhône » et désigné également « TE13 » ;

Vu l'arrêté Préfectoral en date du 12 mars 2025 actant les nouveaux statuts du Syndicat ;

Vu la délibération 25\_99DL du TE13 en date du 8 décembre 2025 adoptant la modification des statuts du Syndicat ;

Monsieur le maire expose aux membres présents du conseil municipal compte tenu des élections municipales du 15 mars 2026 et de l'installation du conseil municipal en date du 21 mars 2026, conformément aux dispositions des articles L.5211-7, L.5211-8 et L.5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, il nous appartient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant du conseil municipal qui siègeront au comité syndical du TE13 au sein du Collège du Territoire Hors Métropole.

Monsieur le maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués pour représenter la commune au sein du TE13.

Modalités de vote : Monsieur le maire rappelle qu'en application de l'article L2121-21 du CGCT, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret, il propose de voter à main levée.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

consulté, décide à l'unanimité de procéder au vote à main levée.

Candidatures :

Sont candidats aux fonctions de délégué titulaire :

- Monsieur Laurent GESLIN
- Madame Mélissa VICTORIA

Vote : Monsieur le maire met aux voix ces candidatures.

- Nombre de votants : 14
- Pour : 14
- Contre : 0
- Abstentions : 0

## LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré :

1. ÉLIT en qualité de délégué titulaire au Territoire d'Energie Bouches-du-Rhône :
  - Monsieur Laurent GESLIN
  - Madame Mélissa VICTORIA
  
2. CHARGE Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à Monsieur le Préfet et à Monsieur le Président de Territoire d'Energie Bouches-du-Rhône.

Vote : - Pour – 14 voix      - Contre – 0 voix      - Abstentions – 0 voix

Pour copie conforme au registre des délibérations

Le Maire, Laurent GESLIN

Ont signé les membres présents



2026 16

Accusé de réception en préfecture  
013-211300579-20260330-2026-16-DE  
Date de réception préfecture : 08/04/2026